



## Commission de Surveillance des Opérations Electorales

### SAISON 2020/2021

### PROCÈS-VERBAL N°3

---

**Réunion du : jeudi 03 décembre 2020**

---

**Président :** M. Didier DOMAT

**Présent(e)s :** MM. Mustapha LARBAOUI, Jean-Marc DENIS

**Assistante Administrative :** Mme Sophie GERMAIN

---

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie ce jour afin de vérifier si les listes candidates ont respecté le cahier des charges de transmission de leur programme ainsi que leur format conformément aux directives du Comité de Direction :

[...]

3. *Le programme de la ou des listes candidates devra être réceptionné à la Ligue au plus tard le Samedi 28 Novembre 2020 à 17h00, délai de rigueur.*

4. *Le programme devra comporter au maximum 8 pages (au format A4).*

*Le logo de la Ligue ne pourra figurer sur aucun document de campagne (liste et/ou programme).*

*Le programme devra être envoyé au format PDF afin qu'aucune modification ne soit possible par un tiers. Le poids du fichier ne devra pas excéder 1,5 Mo.*

*La Commission de Surveillance des Opérations Electorales vérifiera la conformité des documents envoyés au cahier des charges tel que défini ci-avant.*

[...]

Les programmes réceptionnés par mail à l'adresse « [direction@paris-idf.fff.fr](mailto:direction@paris-idf.fff.fr) » ont été transférés aux membres de la Commission ainsi que des impressions d'écran de la boîte de réception matérialisant la date et l'heure de réception.

La Commission constate que l'ensemble des listes ont envoyé leur programme dans les délais impartis (au plus tard le samedi 28 novembre à 17h).

La Commission constate par ailleurs que les programmes ont été envoyés au format PDF, comportent au maximum 8 pages et n'excèdent pas le poids de 1,5Mo.

**La Commission déclare donc que l'envoi des programmes ainsi que leur format respectent bien le cahier des charges susmentionné.**

**Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales  
Didier DOMAT**

